



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
MRC BROME-MISSISQUOI



PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
6 JUILLET 2026

Une séance ordinaire s'est tenue à l'hôtel de ville, le lundi 6 juillet 2026 à compter de 19 h 00. Les membres du Conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers suivants :

Bob Lussier	Lyne Arcand
Marie Claude Aubin	Gilles Audette
Sarah St-Onge	

Assiste également à la séance le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

Est absente la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu.

1. **RES 202-07-26 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas en ajoutant un sujet « *La ride des femmes* » au point varia et en gardant le point ouvert :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES
 - 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} JUIN 2026
 - 2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2026
3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
4. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE
5. CORRESPONDANCE
6. DEMANDES EN URBANISME
7. ÉMISSION DE PAIEMENTS
 - 7.1 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – SECOND VERSEMENT COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – VILLE DE DUNHAM
 - 7.2 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – FOURNITURE DE SERVICE PAR LE PERSONNEL TECHNIQUE – PGA-EAU - PROJET TECQ 2024 - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)
 - 7.3 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – VÉGÉTALISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE AUX BROCHETS – CLG AGFOR
 - 7.4 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) - PRIMEAU 2023 – GROUPE LAPALME INC.
 - 7.5 ÉMISSION D'UN PAIEMENT - CONCEPTION ET ACCOMPAGNEMENT D'UNE DÉMARCHE PHILANTHROPIQUE – ÉPISODE
 - 7.6 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – GILLES BLAIS – TOURNAGE
 - 7.7 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – GILLES PRAIRIE – SERVICE DE CONSULTANT
 - 7.8 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – FABRICATION ET INSTALLATION DE LA ROSACE À L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ ET TECQ – FABRIKA

- 7.9 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – TONTE DE PELOUSE – GAZON CHARBONNEAU
- 7.10 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT – PROJET PRIMEAU – ALAIN SALADZIUS
- 7.11 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT – PROJETS PRIMEAU, TECQ 2024, SQEEP ET PGA-EAU – ALAIN SALADZIUS
- 7.12 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT – VÉTÉRINAIRES BÉNÉVOLES DE LA CLINIQUE DE VACCINATION
- 8. OFFRES DE SERVICE
 - 8.1 OFFRE DE SERVICE – VIDÉO DE DOCUMENTATION DE LA RESTAURATION DE LA ROSACE DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – GILLES BLAIS
 - 8.2 OFFRE DE SERVICE – TRANSPHÈRE PAYABLES AUX FOURNISSEURS – PG SOLUTIONS
 - 8.3 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE CONCERNANT LE CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE – PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPAL AVEC LA VILLE DE DUNHAM – ARTELIA CANADA INC.
- 9. RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET DIRECTIVES
 - 9.1 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N^o 188-07-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
 - 9.2 VIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N^o 189-07-2026 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL
- 10. DÉPÔTS, APPROBATIONS ET AUTORISATIONS DE SIGNATURE
 - 10.1 RAPPORT 2024 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE
 - 10.2 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – BAIL DE LOCATION DU 75A, RUE PRINCIPALE - SERVICE DE GARDE
 - 10.3 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE D'ENTREPOSAGE TEMPORAIRE DE MATÉRIAUX – PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT P18976
 - 10.4 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA GARDE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA VOIRIE MUNICIPALE
 - 10.5 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – DÉMARCHES PRÉPARATOIRES EN VUE DU DÉPÔT DE DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE
 - 10.6 AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)
 - 10.7 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE REMISE, DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON-DIVULGATION – LUTRA PRODUCTION INC.
- 11. DIVERS
 - 11.1 DEMANDE D'AUTORISATION - GUIGNOLÉE 2026
 - 11.2 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA BAIE MISSISQUOI (OBVBM) ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT
 - 11.3 APPUI À LA DEMANDE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI À L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE – OBLIGATIONS LINGUISTIQUES RELATIVES À LA GESTION CONTRACTUELLE
 - 11.4 APPUI AU RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT-PLAGE
 - 11.5 THÉÂTRE LES LANGUES VERTES – ATELIER D'INTRODUCTION THÉÂTRALE POUR LES 50 ANS ET PLUS - MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DU CONSEIL

- 11.6 CENTRE D'ART – ATELIER DE DESSIN D'OBSERVATION –
MISE À DISPOSITION DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART
MEMORIAL (BSM)
- 11.7 SOIRÉE BÉNÉFICE POUR LE CAMP GARAGONA
- 11.8 FÊTE AU VILLAGE – PERMIS D'ALCOOL
- 12. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS
- 13. VARIA
 - 13.1 LA RIDE DES FEMMES
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES**

2.1 **RES 203-07-26 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} JUIN 2026**

Il est proposé par la conseillère Sarah St-Onge
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2026 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2.2 **RES 204-07-26 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2026**

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2026 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

3. **RES 205-07-26 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE : les membres du Conseil ont examiné la liste des comptes à payer et des transferts datés du 26 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Audette
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil approuve la liste des comptes à payer et des transferts datés du 26 juin 2026 et autorise le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

4. **SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE**

- **RETOUR SUR LE FESTI'BOIS**

La mairesse dresse un bilan positif du Festi'Bois. Les personnes présentes ont grandement apprécié les activités proposées. Elle remercie l'équipe organisatrice et les bénévoles pour leur contribution au succès de l'événement. La prochaine édition est prévue en septembre 2027.

- **RETOUR DE LA ROSACE EN JUILLET**

Les travaux de maçonnerie sous la rosace sont en cours et l'installation des contre-fenêtres en bois est prévue au cours des prochains jours. L'ensemble des travaux devrait être terminé vers la mi-juillet, permettant à l'église de retrouver son apparence complète.

- **RETOUR SUR LA CLINIQUE DE VACCINATION**

La clinique de vaccination animale tenue la semaine précédente a permis de vacciner 30 animaux, comparativement à environ 48 lors de l'édition précédente. La mairesse remercie les vétérinaires bénévoles, dont la participation permet d'offrir la vaccination au coût de 30 \$, soit le coût du vaccin comme tel. La prochaine clinique est prévue le vendredi 28 mai 2027. Une campagne de communication accrue et une possible ouverture aux municipalités voisines sont envisagées.

- **SUIVI DES TRAVAUX DU PONT ET DE LA STATION D'ÉPURATION**

Les travaux se poursuivent à la station d'épuration, où les opérations de déblai sont en cours, ainsi qu'au pont, notamment en vue de l'installation de la future structure de béton. Des problèmes liés à la circulation et à la synchronisation des feux temporaires ont été signalés. Le MTQ, qui est le maître d'œuvre du chantier, a demandé à l'entrepreneur de mettre en place des correctifs afin de rétablir une circulation plus fluide.

- **NOUVELLE ÉDUCATRICE AU SERVICE DE GARDE EN COMMUNAUTÉ**

Mme Naomi Landry entrera en fonction comme éducatrice au service de garde en communauté à compter du 1^{er} août 2026. Elle communiquera avec les familles ayant manifesté leur intérêt et constituera son groupe en fonction notamment des besoins exprimés et de l'âge des enfants. L'ouverture de six nouvelles places contribuera à bonifier l'offre de services de garde sur le territoire.

- **ÉCLAIRAGE DE LA FERME EXPÉRIMENTALE**

Des ajustements auraient été apportés à l'éclairage de la ferme expérimentale afin d'en réduire les inconvénients. L'inspectrice municipale effectuera une vérification afin de confirmer la conformité des installations à la réglementation municipale.

- **FÊTE AU VILLAGE**

La Fête au Village aura lieu le samedi 1^{er} août 2026 et la mairesse invite la population à inscrire cette date au calendrier.

5. **CORRESPONDANCE**

- Une lettre d'un résident du chemin du Pinacle concernant les conditions routières printanières

6. **DEMANDES EN URBANISME**

Aucun dossier.

7. **ÉMISSION DE PAIEMENTS**

7.1 **RES 206-07-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – SECOND VERSEMENT COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – VILLE DE DUNHAM**

CONSIDÉRANT : la facture N° 1297 de la Ville de Dunham datée du 10 mars 2026 au montant de 23 531,13 \$, exempte de taxes, pour les services de collecte des matières résiduelles de la Municipalité de Frelighsburg;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lyne Arcand
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg émette un paiement de 23 531,13 \$ au nom de la Ville de Dunham conformément à la facture N° 1297.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.2 RES 207-07-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – FOURNITURE DE SERVICE PAR LE PERSONNEL TECHNIQUE – PGA-EAU - PROJET TECQ 2024 - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT : la résolution N° 786-08-25 « *Approbation et autorisation de signature – Entente relative à la fourniture de personnel technique de la FQM* », adoptée le 4 août 2025;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 783-08-25 « *Offre de service – Fourniture de service par le personnel technique – Fédération québécoise des municipalités (FQM)* », adoptée le 4 août 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° 18529 de la FQM du 31 mai 2026 au montant de 299,43 \$, taxes incluses, pour les honoraires de services professionnels;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé par la conseillère Lyne Arcand

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 299,43 \$ à l'ordre de la FQM conformément à la facture N° 18529.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.3 RES 208-07-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – VÉGÉTALISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE AUX BROCHETS – CLG AGFOR

CONSIDÉRANT : la résolution N° 155-05-26 « *Offre de service – Végétalisation des berges de la rivière aux Brochets – CLG AGFOR* », adoptée le 27 mai 2025;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 945-12-25 « *Offre de service – Dura Club et CLG AGFOR – Plan des mesures correctives concernant les travaux municipaux en milieu hydrique* », adoptée le 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° 26-09 de la firme CLG AGFOR du 4 juin 2026 au montant de 10 343,15 \$, taxes incluses, pour la végétalisation des berges de la rivière aux Brochets;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin

Appuyé par la conseillère Lyne Arcand

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 10 343,15 \$ à l'ordre de CLG AGFOR conformément à la facture N° 26-09.

QUE : la présente résolution soit transmise à Conservation de la nature Canada ainsi qu'au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs afin de confirmer la réalisation du plan des mesures correctives concernant les travaux municipaux en milieu hydrique.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.4 RES 209-07-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) - PRIMEAU 2023 – GROUPE LAPALME INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N° 142-5-26 « *Octroi de contrat – Construction d'une nouvelle station d'épuration par étangs aérés (STEP) – Programme PRIMEAU 2023 – Groupe Lapalme inc.* », adoptée le 25 mai 2026;

CONSIDÉRANT : le décompte N° 1 de la compagnie Groupe Lapalme inc. du 30 juin 2026 pour les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration

par étangs aérés exécutés jusqu'au 25 juin 2026 au montant de 252 873,40 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU' : une retenue contractuelle de 10 % est appliquée sur les travaux;

CONSIDÉRANT : la recommandation de paiement émise en date du 30 juin 2026 par la compagnie Tetra Tech QI inc., responsable de la supervision des travaux;

CONSIDÉRANT : la facture N° 01-000790 de la compagnie Groupe Lapalme inc. du 30 juin 2026 au montant de 252 873,39 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration par étangs aérés;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par le conseiller Gilles Audette
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 252 873,39 \$ au nom de Groupe Lapalme inc. conformément au décompte N° 1 et à la facture N° 01-000790;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer le décompte N° 1.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.5 RES 210-07-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT - CONCEPTION ET ACCOMPAGNEMENT D'UNE DÉMARCHE PHILANTHROPIQUE – ÉPISODE

CONSIDÉRANT : la résolution N° 041-03-26 « *Octroi de contrat – Conception et accompagnement d'une démarche philanthropique – Épisode* », adoptée le 9 mars 2026;

CONSIDÉRANT : la facture N° 9476 de la firme Épisodes datée du 15 juin 2026 pour la conception et l'accompagnement d'une campagne majeure de financement au montant de 10 922,63 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Lyne Arcand
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 10 922,63 \$ au nom d'Épisode conformément à la facture N° 9476.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.6 RES 211-07-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – GILLES BLAIS – TOURNAGE

CONSIDÉRANT : la résolution N° 218-07-26 « *Offre de service – Vidéo de documentation de la restauration de la rosace de l'église Bishop Stewart Memorial (BSM) – Gilles Blais* », adoptée le 6 juillet 2026;

CONSIDÉRANT : la facture N° 1 de la part de Gilles Blais datée du 22 juin 2026 pour la réalisation d'une vidéo de documentation de la restauration de la rosace de l'église BSM au montant de 1 000 \$, exempt de taxes;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 1 000,00 \$ au nom de Gilles Blais conformément à la facture N° 1.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.7 RES 212-07-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – GILLES PRAIRIE – SERVICE DE CONSULTANT

CONSIDÉRANT : la résolution N° 046-03-26 « *Offre de service – Consultant en infrastructures – Gilles Prairie* », adoptée le 9 mars 2026;

CONSIDÉRANT : la facture N° 1 de la part de Gilles Prairie datée du 17 juin 2026 pour les services de consultant en infrastructures au montant de 600 \$, exempt de taxes;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Lyne Arcand
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 600,00 \$ au nom de Gilles Prairie conformément à la facture N° 1.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.8 RES 213-07-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – FABRICATION ET INSTALLATION DE LA ROSACE À L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ ET TECQ – FABRI KA

CONSIDÉRANT : la résolution N°082-04-26 « *Offre de service – Fabrication et installation de rosaces à l'église Bishop Stewart Memorial (BSM) – Projet CPRQ et TECQ – Fabri KA* », adoptée par le Conseil le 9 avril 2026;

CONSIDÉRANT : la facture progressive N° 5480 de l'entreprise Fabri KA, datée du 23 juin 2026, au montant de 22 995,00 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de la rosace de l'église BSM;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 2 daté du 6 juillet 2026 émis par le superviseur du projet, l'architecte, Stephan Barcelo;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité applique une retenue de 10 % sur la valeur totale de la facture, libérable par résolution sous réserve de l'acceptation finale des travaux par l'architecte et à la satisfaction du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 20 695,49 \$ au nom de Fabri KA conformément à la facture N° 5480 et au certificat de paiement.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.9 RES 214-07-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – 1^{ER} VERSEMENT CONTRAT TONTE DE PELOUSE – GAZON CHARBONNEAU

CONSIDÉRANT : la résolution N° 045-03-26 « *Offre de service – Tonte de pelouse pour la saison 2026 – Tontes de Pelouse Marcotte* », adoptée le 9 mars 2026;

CONSIDÉRANT : l'acquisition de la firme Tonte de Pelouse Marcotte par la compagnie Gazon Charbonneau incluant des contrats déjà signés;

CONSIDÉRANT : la facture N° 1058 de la compagnie Gazon Charbonneau, datée du 1^{er} mai 2026, au montant de 7 105,46 \$, taxes incluses, pour la tonte de pelouse pour la saison 2026 pour les espaces municipaux;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Audette
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 7 105,46\$ au nom de Gazon Charbonneau conformément à la facture N° 1058.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.10 RES 215-07-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT – PROJET PRIMEAU – ALAIN SALADZIUS

CONSIDÉRANT : la facture N° 627 de l'ingénieur Alain Saladzius, datée du 2 juillet 2026, au montant de 5 521,10 \$, taxes incluses, pour les honoraires professionnels dans le cadre du mandat d'accompagnement pour les projets Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Sarah St-Onge
Appuyé par la conseillère Lyne Arcand
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émette un paiement de 5 521,10 \$ au nom d'Alain Saladzius conformément à la facture N° 627.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.11 RES 216-07-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT – PROJETS PRIMEAU, TECQ 2024, SQEEP ET PGA-EAU – ALAIN SALADZIUS

CONSIDÉRANT : la facture N° 628 de l'ingénieur Alain Saladzius, datée du 2 juillet 2026, au montant de 1 385,91 \$, taxes incluses, pour les honoraires professionnels dans le cadre du mandat d'accompagnement pour les projets Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024), Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) et Plan de gestion des actifs en eau (PGA-eau);

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émette un paiement de 1 385,91 \$ au nom d'Alain Saladzius conformément à la facture N° 628.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.12 RES 217-07-26 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT – VÉTÉRINAIRES BÉNÉVOLES DE LA CLINIQUE DE VACCINATION

CONSIDÉRANT : la tenue de la clinique de vaccination contre la rage tenue le 2 juillet 2026;

CONSIDÉRANT : la participation bénévole de quatre vétérinaires et de quatre techniciennes;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement à trois vétérinaires afin de couvrir leurs frais de déplacement, au taux de kilométrage établi, pour un montant global de 414,80 \$.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

8. OFFRES DE SERVICE

8.1 RES 218-07-26 OFFRE DE SERVICE – VIDÉO DE DOCUMENTATION DE LA RESTAURATION DE LA ROSACE DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – GILLES BLAIS

CONSIDÉRANT : la résolution N° 196-06-24 « *Offre de service – Documentation église BSM – Gilles Blais* », adoptée le 3 juin 2024;

CONSIDÉRANT : la restauration de la rosace de l'église BSM en cours;

CONSIDÉRANT : l'occasion de documenter ces travaux pour les générations à venir et pour la promotion culturelle et touristique de l'église BSM et de la Municipalité de Frelighsburg en général;

CONSIDÉRANT : la soumission de Gilles Blais datée du 11 juin 2026 au montant de 3 000,00 \$, exempt de taxes, pour la réalisation d'une vidéo de documentation de la restauration de la rosace de l'église BSM;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de service soumis par Gilles Blais le 11 juin 2026 pour la réalisation d'une vidéo de documentation de la restauration de la rosace de l'église BSM au montant de 3 000,00 \$, exempt de taxes;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document et à donner toute directive se référant à la présente.

8.2 RES 219-07-26 OFFRE DE SERVICE – TRANSPHÈRE PAYABLES AUX FOURNISSEURS – PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT : la résolution N° 970-01-26 « *Émission d'un paiement – Télétransmission comptabilité – PG Solutions* », adoptée le 12 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE : la solution de télétransmission initialement retenue s'est révélée incompatible avec l'institution financière de la Municipalité et des démarches ont été entreprises pour identifier une solution logicielle compatible;

CONSIDÉRANT : l'offre de service N° 1MFRE50-026409-MA1 de PG Solutions, datée du 27 janvier 2026, visant l'implantation de la solution Transphère – Paiement des fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE : cette solution est compatible avec l'institution financière de la Municipalité et permet d'effectuer les paiements aux fournisseurs par dépôt direct;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lyne Arcand
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte la mise à niveau de l'offre initiale par l'offre de service N° 1MFRE50-026409-MA1 de PG Solutions, datée du 27 janvier 2026, relative à l'implantation de la solution Transphère – Paiement des fournisseurs, comprenant :

- des frais uniques de services professionnels de 2 430,00 \$, avant taxes;
- un droit d'utilisation annuel récurrent de 332,00 \$, avant taxes;
- les frais de transaction prévus à l'offre de service;

QUE : le directeur général et la trésorière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'offre de services ainsi que tout document requis pour sa mise en œuvre.

ADOPTÉE

8.3 RES 220-07-26 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE CONCERNANT LE CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE – PROJET D’ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE DUNHAM – ARTELIA CANADA INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N° 608-04-25 « *Projet d’entente intermunicipale avec la Ville de Dunham relatif à l’entretien du chemin de la Grande Ligne* », adoptée le 7 avril 2025;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 787-08-25 intitulée « *Projet d’entente intermunicipale avec la Ville de Dunham relatif à l’entretien du chemin de la Grande-Ligne – Demande de prix conjointe* », adoptée le 4 août 2025;

CONSIDÉRANT : la demande de prix conjointe N° 2026-018 visant l’obtention de services professionnels en ingénierie pour le projet du chemin de la Grande-Ligne, réalisée par la Ville de Dunham à titre de municipalité mandataire;

CONSIDÉRANT QUE : la Ville de Dunham, à la suite de l’analyse des soumissions reçues, recommande l’octroi du contrat à la firme Artelia Canada inc., dont la soumission a été jugée la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité de Frelighsburg partage cette recommandation et est favorable à l’octroi du contrat à la firme Artelia Canada inc.;

CONSIDÉRANT QUE : l’octroi du contrat est conditionnel à son approbation par les deux municipalités parties au projet, conformément aux modalités prévues à la résolution N° 787-08-25 et à l’entente intermunicipale à intervenir;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité de Frelighsburg entend participer activement à la planification, au suivi et à la réalisation du mandat, compte tenu de sa contribution financière et de l’incidence directe du projet sur son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE : l’ampleur du projet de réfection du chemin de la Grande-Ligne pourrait nécessiter le recours à des programmes d’aide financière gouvernementaux, notamment le Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) ou tout autre programme applicable;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité de Frelighsburg souhaite conserver l’entière maîtrise des engagements financiers et administratifs découlant d’une demande d’aide financière ou de la réalisation éventuelle des travaux;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lyne Arcand
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal approuve, conjointement avec la Ville de Dunham, l’octroi du contrat de service professionnel en ingénierie concernant le chemin de la Grande-Ligne à la firme Artelia Canada inc. pour un montant de 41 865,00 \$ avant taxes, conformément aux documents de la demande de prix N° 2026-018;

QUE : les coûts de ce mandat soient assumés à parts égales par la Ville de Dunham et la Municipalité de Frelighsburg, conformément aux modalités convenues entre les parties;

QUE : le directeur général de la Municipalité de Frelighsburg soit désigné responsable de la planification du projet pour la Municipalité et que le superviseur du service municipal des travaux publics et de la voirie soit désigné chargé de projet pour les travaux réalisés sur les tronçons du chemin de la Grande-Ligne relevant de la responsabilité de la Municipalité de Frelighsburg, conformément à l’article 1.4 du devis;

QUE : la Ville de Dunham, à titre de municipalité mandataire, soit autorisée à procéder à l’octroi du contrat et à en assurer l’administration courante conformément à l’entente intermunicipale;

QUE : toute modification à la portée du mandat, tout mandat additionnel ou toute décision susceptible d’avoir un impact financier significatif pour la

Municipalité de Frelighsburg fasse l'objet d'une approbation préalable de ses représentants autorisés ou, lorsque requis, de son conseil municipal;

QUE : le présent mandat vise notamment la préparation des études, analyses et documents nécessaires à l'évaluation du projet et à son admissibilité aux programmes d'aide financière applicables;

QUE : le dépôt de toute demande d'aide financière relativement au projet du chemin de la Grande-Ligne, notamment dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ou de tout autre programme gouvernemental, demeure conditionnel à l'adoption préalable d'une résolution du conseil municipal de Frelighsburg autorisant ce dépôt et en approuvant les modalités;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document et à donner toute directive nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

9. RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET DIRECTIVES

9.1 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 188-07-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La conseillère Sarah St-Onge donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement N° 188-07-2026 sur la gestion contractuelle.

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement N° 188-07-2026 sur la gestion contractuelle est déposé et présenté séance tenante par la conseillère Sarah St-Onge.

Ce règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*, ce seuil étant, depuis le 1^{er} janvier 2026, de 139 000 \$, lequel seuil est ajusté selon l'inflation.

Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

9.2 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 189-07-2026 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

La conseillère Lyne Arcand donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement N° 189-07-2026 sur régie interne des séances du Conseil.

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement N° 189-07-2026 sur régie interne des séances du Conseil est déposé et présenté séance tenante par la conseillère Lyne Arcand.

Ce règlement a pour objet d'établir les règles encadrant le fonctionnement des séances du conseil municipal, les droits et obligations des élus et du public ainsi que les procédures applicables au déroulement des séances.

Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

10. DÉPÔTS, APPROBATIONS ET AUTORISATIONS DE SIGNATURE

10.1 RAPPORT 2024 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le Rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable daté du 9 avril 2026.

10.2 RES 221-07-26 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – BAIL DE LOCATION DU 75A, RUE PRINCIPALE - SERVICE DE GARDE

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité souhaite favoriser le maintien et le développement d'un service de garde éducatif en communauté sur son territoire afin de répondre aux besoins des familles de Frelighsburg;

CONSIDÉRANT QUE : Naomi Landry souhaite exploiter un service de garde éducatif en communauté dans le local municipal situé au 75A, rue Principale;

CONSIDÉRANT : le projet de bail intervenu entre la Municipalité de Frelighsburg et Naomi Landry relativement à la location du local situé au 75A, rue Principale, pour une durée initiale d'un an, soit du 1^{er} août 2026 au 31 juillet 2027, moyennant un loyer mensuel de 50 \$, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par le conseiller Gilles Audette
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil approuve le bail de location à intervenir entre la Municipalité de Frelighsburg et Naomi Landry concernant le local municipal situé au 75A, rue Principale, destiné à l'exploitation d'un service de garde éducatif en communauté;

QUE : la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le bail ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution;

QUE : le directeur général soit autorisé à donner toute directive requise relativement à l'application et à l'administration du bail.

ADOPTÉE

10.3 RES 222-07-26 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE D'ENTREPOSAGE TEMPORAIRE DE MATÉRIAUX – PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT P18976

CONSIDÉRANT : la résolution N^o 181-06-26 « *Approbation et autorisation de signature – Entente d'entreposage temporaire de matériaux – Projet de reconstruction du pont P18976* », adoptée le 1^{er} juin 2026;

CONSIDÉRANT : les travaux de construction du pont P18976 ainsi que le prolongement des trottoirs réalisés dans le cadre du projet conjoint entre la Municipalité et le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

CONSIDÉRANT : la demande formulée par Excavation St-Pierre & Tremblay inc. visant à utiliser temporairement la partie avant du lot municipal 5 896 536 situé au 87, rue Principale aux fins d'entreposage de pièces d'équipement dans le cadre dudit projet;

CONSIDÉRANT QUE : le Conseil estime raisonnable qu'une contribution d'une valeur de 4 000 \$, sous forme de paiement ou de services rendus à la Municipalité, soit exigée en contrepartie de cette occupation additionnelle du domaine municipal, le premier site d'entreposage ayant déjà été mis à la disposition de l'entrepreneur sans frais;

CONSIDÉRANT QUE : la tenue de l'événement Fête au Village, le 1^{er} août 2026, nécessite que ce terrain permette son utilisation comme aire de stationnement pour les visiteurs;

CONSIDÉRANT : le projet d'entente préparé le 1^{er} juillet 2026 prévoyant notamment la remise en état du terrain à la fin des travaux;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil approuve l'entente entre la Municipalité de Frelighsburg et Excavation St-Pierre & Tremblay inc. relativement à l'utilisation temporaire d'une partie du lot municipal 5 896 536 situé au 87, rue Principale, conditionnellement au respect des conditions suivantes :

- que le terrain soit disponible pour les besoins de la Fête au Village le 1^{er} août 2026;
- qu'Excavation St-Pierre & Tremblay inc. verse à la Municipalité une contribution de 4 000 \$ ou fournisse, à la satisfaction de la Municipalité, des travaux ou services d'une valeur équivalente;

QUE : la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution;

QUE : le directeur général soit autorisé à donner toute directive requise relativement à l'application de l'entente.

ADOPTÉE

10.4 RES 223-07-26 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA GARDE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA VOIRIE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT : la résolution N° 930-12-25 « *Adoption de la Politique sur le fonctionnement de la garde pour le service des travaux publics et de la voirie municipale et nomination de deux journaliers* », adoptée le 1^{er} décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE : plusieurs mois d'application de cette politique ont permis de mieux évaluer les réalités opérationnelles, les contraintes associées au système de garde ainsi que les besoins du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE : le Conseil juge nécessaire d'ajuster les modalités de rémunération prévues à la Politique afin qu'elles reflètent davantage les responsabilités exercées et favorisent la pérennité du système de garde;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal approuve la mise à jour du système de garde du service de la voirie et des travaux publics, avec effet rétroactif au 3 juillet 2026;

QUE : le directeur général soit autorisé à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la politique révisée.

ADOPTÉE

10.5 RES 224-07-26 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – DÉMARCHES PRÉPARATOIRES EN VUE DU DÉPÔT DE DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT : la résolution N° 793-08-25 « *Dépôt d'une demande d'aide financière pour le volet redressement-sécurisation du programme d'aide à la voirie locale (PAVL)* », adoptée le 4 août 2025;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 278-08-24 « *Approbation et autorisation de dépôt d'une demande au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet redressement - sécurisation* », adoptée le 5 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE : le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a annoncé le renouvellement du PAVL, incluant de nouvelles modalités pour certains volets ainsi que les échéances applicables au dépôt des demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal mandate le directeur général afin d'entreprendre les démarches nécessaires en vue du dépôt d'une ou de plusieurs demandes d'aide financière dans le cadre du PAVL, notamment aux volets « Redressement – Sécurisation » et « Soutien »;

QUE : le directeur général soit autorisé à solliciter une firme de services professionnels en ingénierie pour la préparation des documents requis, incluant notamment les plans et devis préliminaires, en vue du dépôt desdites demandes.

ADOPTÉE

10.6 RES 225-07-26 AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT : la tenue du congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui se déroulera du 24 au 26 septembre 2026 au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT QUE : ce congrès constitue une activité de perfectionnement et de réseautage reconnue;

CONSIDÉRANT : la participation au congrès annuel de la FQM est prévue au budget municipal 2026;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : autoriser la mairesse, le directeur général et greffier-trésorier ainsi que les conseillères Marie-Josée Lemaire Beaulieu et Sarah St-Onge ainsi que le conseiller Gilles Audette à participer au congrès annuel 2026 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

D' : autoriser le remboursement des dépenses associées.

ADOPTÉE

10.7 RES 226-07-26 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE REMISE, DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON-DIVULGATION – LUTRA PRODUCTION INC.

CONSIDÉRANT QUE : LUTRA PRODUCTION INC. (le « Producteur ») a développé et produit une œuvre cinématographique de long métrage, provisoirement ou définitivement intitulée The Otter Club (le « Film »), réalisée par Julien Decoin d'après un scénario de Cynthia Knight;

CONSIDÉRANT QUE : le Producteur a fait fabriquer, pour les besoins du Film, une statue représentant des loutres (la « Statue ») ;

CONSIDÉRANT QUE : le Producteur souhaite remettre la Statue à la Municipalité de Frelighsburg afin que celle-ci puisse en assurer la conservation et, le cas échéant, l'exposition dans un lieu qu'elle déterminera ;

CONSIDÉRANT QUE : les parties reconnaissent que le Film n'a pas encore été rendu public et que la divulgation prématurée de photographies, de vidéos, de commentaires ou de publications associant la Statue au Film pourrait nuire à la stratégie de promotion et d'exploitation de celui-ci ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par le conseiller Gilles Audette
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'*Entente de remise, de confidentialité et de non-divulgation* intervenue avec LUTRA PRODUCTION INC.

D' : accepter le don de la Statue, conformément aux conditions prévues à ladite *Entente de remise, de confidentialité et de non-divulgation*.

ADOPTÉE

11. DIVERS

11.1 RES 227-07-26 DEMANDE D'AUTORISATION - GUIGNOLÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE : la Guignolée du Centre de pédiatrie sociale en communauté Main dans la main (CPSC) aura lieu le samedi 12 décembre 2026, de 9 h à 16 h, sur le territoire de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT QUE : des brigades de bénévoles amasseront des fonds en respectant les règles de sécurité établies afin de venir en aide aux enfants de la région en situation de grande vulnérabilité;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Sarah St-Onge

Appuyé par la conseillère Lyne Arcand
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : autoriser la tenue de la Guignolée à l'intersection des routes 237 et 213, sans la rue de l'Église le 12 décembre 2026.

ADOPTÉE

11.2 RES 228-07-26 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA BAIE MISSISQUOI (OBVBM) ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité de Frelighsburg fait partie du bassin versant de la baie Missisquoi et est membre d'office de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM);

CONSIDÉRANT QUE : les municipalités membres peuvent exercer leur droit de vote à l'assemblée générale annuelle de l'OBVBM en désignant un représentant;

CONSIDÉRANT QUE : l'assemblée générale annuelle de l'OBVBM se tiendra le 13 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Sarah St-Onge
Appuyé par la conseillère Lyne Arcand
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg renouvelle son adhésion au collège municipal de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi pour l'année 2026-2027;

QUE : la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu soit désignée à titre de représentante de la Municipalité auprès de l'OBVBM et soit autorisée à exercer le droit de vote de la Municipalité lors de l'assemblée générale annuelle et de toute autre assemblée des membres;

QU' : en son absence ou dans l'impossibilité d'exercer ce mandat, le conseiller Bob Lussier soit désigné comme représentant substitut et soit investi des mêmes pouvoirs.

QUE : la Municipalité confirme sa participation à l'assemblée générale annuelle de l'OBVBM du 13 juillet 2026;

QUE : le directeur général soit autorisé à compléter et transmettre le formulaire d'adhésion et tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

11.3 RES 229-07-26 APPUI À LA DEMANDE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI À L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE – OBLIGATIONS LINGUISTIQUES RELATIVES À LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE : l'article 17 du *Règlement sur la langue de l'Administration*, RLRQ c C-11, r 8.1 a cessé d'avoir effet le 1^{er} juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE : cet article prévoyait des situations où il était possible, dans certains cas, de conclure certains contrats, sans vérifier le statut linguistique, notamment lorsqu'un contrat comporte une dépense d'au plus 5 000 \$;

CONSIDÉRANT : l'accroissement significatif des exigences administratives envers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE : le gouvernement du Québec a réitéré à de nombreuses reprises, au cours des derniers mois, sa volonté de réduire la charge administrative imposée aux municipalités;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Sarah St-Onge
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : dénoncer l'augmentation croissante de la charge administrative des municipalités;

DE : dénoncer le fait que l'article 17 du *Règlement sur la langue de l'Administration* a cessé d'avoir effet le 1^{er} juin dernier;

DE : demander au gouvernement du Québec de rétablir l'exception dès maintenant, sans limite de temps;

DE : transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales, Samuel Poulin, de même qu'au ministre de la Langue française, Jean-François Roberge;

DE : transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Brome-Missisquoi, ainsi qu'à la députée de Brome-Missisquoi, Isabelle Charest, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

11.4 RES 230-07-26 APPUI AU RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT-PLAGE

CONSIDÉRANT QUE : le programme Environnement-Plage du gouvernement du Québec permettait d'évaluer la qualité bactériologique des eaux de baignade et d'informer le public sur la sécurité des sites de baignade;

CONSIDÉRANT QUE : ce programme constituait un outil reconnu de protection de la santé publique, de sensibilisation des usagers et de soutien à la gestion des plans d'eau par les municipalités et les organismes gestionnaires;

CONSIDÉRANT QUE : la qualité de l'eau des sites de baignade représente un enjeu important pour les citoyens, les visiteurs, les municipalités et les acteurs récréotouristiques du Québec;

CONSIDÉRANT QUE : les changements climatiques accentuent les risques de contamination microbiologique des eaux de baignade, notamment en raison de l'augmentation des épisodes de fortes pluies, du ruissellement et des périodes de chaleur prolongées;

CONSIDÉRANT QUE : plusieurs municipalités de la MRC de Brome-Missisquoi sont directement concernées par les enjeux de qualité de l'eau dans les lacs et les sites de baignade fréquentés par la population;

CONSIDÉRANT QUE : la diffusion d'une information indépendante, uniforme et reconnue par le gouvernement contribue à maintenir la confiance du public envers les lieux de baignade et à soutenir une gestion proactive des risques;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin

Appuyé par le conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la démarche de la MRC des Pays-d'en-Haut visant le rétablissement du programme Environnement-Plage ou la mise en place d'un mécanisme équivalent permettant :

1. D'assurer un suivi rigoureux, standardisé et accessible de la qualité des eaux de baignade;
2. D'offrir un soutien technique et financier adéquat aux municipalités et aux gestionnaires de lieux de baignade;
3. D'assurer la diffusion publique des résultats dans un format simple, transparent et compréhensible.

De transmettre la présente résolution à la MRC des Pays-d'en-Haut, à la MRC de Brome-Missisquoi, au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ainsi qu'à la députée de Brome-Missisquoi, Isabelle Charest.

ADOPTÉE

11.5 RES 231-07-26 THÉÂTRE LES LANGUES VERTES – ATELIER D’INTRODUCTION THÉÂTRALE POUR LES 50 ANS ET PLUS – MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DU CONSEIL

CONSIDÉRANT : l’appel aux projets lancé par le comité consultatif Culture et Tourisme dans Le Messenger du mois de juin 2026 afin de favoriser l’organisation d’ateliers, de classes de maître et de formations artistiques et artisanaux destinés à la population;

CONSIDÉRANT : le projet soumis par le Théâtre Les Langues Vertes visant la tenue d’un atelier d’introduction théâtrale destiné aux personnes de 50 ans et plus, sous la forme d’une session de six ateliers à l’automne 2026;

CONSIDÉRANT QUE : le comité consultatif en Culture et Tourisme ainsi que le comité consultatif Société recommandent la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE : le Conseil souhaite favoriser l’accès de la population à des activités culturelles de proximité et soutenir les initiatives artistiques contribuant à la vitalité du milieu;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Audette
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité mette la salle du Conseil à la disposition du Théâtre Les Langues Vertes, à tarif préférentiel, afin de permettre la tenue de l’atelier d’introduction théâtrale destiné aux personnes de 50 ans et plus;

QUE : le directeur général soit autorisé à conclure les modalités d’utilisation de la salle et à donner toute directive nécessaire à la tenue de cette activité.

ADOPTÉE

11.6 RES 232-07-26 CENTRE D’ART – ATELIER DE DESSIN D’OBSERVATION – MISE À DISPOSITION DE L’ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM)

CONSIDÉRANT : l’appel aux projets lancé par le comité consultatif Culture et Tourisme au moyen du Messenger du mois de juin 2026 afin de favoriser l’organisation d’ateliers, de classes de maître et de formations artistiques et artisanaux destinés à la population;

CONSIDÉRANT : le projet soumis par le Centre d’Art de Frelighsburg visant la tenue d’un atelier de dessin d’observation animé par l’artiste Michèle Delisle le 1^{er} août 2026;

CONSIDÉRANT QUE : le comité consultatif en Culture et Tourisme recommande la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité entend mettre en valeur l’église Bishop Stewart Memorial en favorisant son utilisation à des fins culturelles, artistiques, éducatives et communautaires au bénéfice de la population;

CONSIDÉRANT QUE : le Conseil souhaite favoriser l’accès de la population à des activités culturelles de proximité et soutenir les initiatives artistiques contribuant à la vitalité du milieu;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité mette l’église Bishop Stewart Memorial à la disposition du Centre d’Art de Frelighsburg, à tarif préférentiel, afin de permettre la tenue de l’atelier de dessin d’observation du 1^{er} août 2026 en cas de conditions météorologiques défavorables;

QUE : le directeur général soit autorisé à conclure les ententes d’utilisation requises et à donner toute directive nécessaire à la tenue de cette activité.

ADOPTÉE

11.7 RES 233-07-26 SOIRÉE BÉNÉFICE AU PROFIT DU CAMP GARAGONA

CONSIDÉRANT : la tenue d'une soirée musicale bénéfice au profit du Camp Garagona le 31 octobre 2026 à l'occasion de l'Halloween;

CONSIDÉRANT QUE : le Conseil municipal désire soutenir cette activité;

CONSIDÉRANT QUE : la tenue de cet événement nécessite notamment la mise à disposition de l'église Bishop Stewart Memorial ainsi que l'obtention d'un permis d'alcool;

CONSIDÉRANT QUE : le Camp Garagona est un organisme à but non lucratif admissible à un prêt gratuit annuel d'un bâtiment municipal conformément à la politique municipale applicable;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Sarah St-Onge
Appuyé par la conseillère Lyne Arcand
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil appuie la tenue de cet événement;

QUE : la Municipalité mette gratuitement, à la disposition des organisateurs, l'église Bishop Stewart Memorial pour la tenue de la soirée bénéfice du 31 octobre 2026 au profit du Camp Garagona, cette activité constituant le prêt gratuit annuel accordé au Camp Garagona en vertu de la politique municipale applicable;

QUE : la municipalité de Frelighsburg autorise la vente d'alcool à l'occasion de la soirée bénéfice au profit du Camp Garagona, qui se tiendra le 31 octobre 2026 à l'église BSM.

ADOPTÉE

11.8 RES 234-07-26 FÊTE AU VILLAGE – PERMIS D'ALCOOL

Il est proposé par la conseillère Sarah St-Onge
Appuyé par le conseiller Gilles Audette
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg autorise la vente d'alcool à l'occasion de la Fête au Village, organisée par Vitalité Frelighsburg, qui se tiendra le 1^{er} août 2026 au parc Paul-Goodhue.

ADOPTÉE

12. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS

- Comité consultatif société (CCS)

Le comité a notamment travaillé sur les ateliers de théâtre, l'ajout potentiel d'une table de ping-pong extérieure au parc Paul-Goodhue, l'accueil des travailleurs saisonniers ainsi que les suites à donner à l'adoption de la Charte municipale pour la protection des enfants. Le comité a également participé au marché fermier. Un appel de candidatures est en cours afin de pourvoir un siège vacant.

- Comité consultatif environnement (CCE)

En l'absence de la conseillère responsable, il est souligné que le comité était présent au marché fermier afin d'échanger avec la population.

- Comité consultatif culture et tourisme (CCCT)

Le comité poursuit la préparation de ses activités culturelles, notamment un atelier de dessin d'observation et une conférence de l'artiste Michel Delisle. D'autres projets sont également en développement.

- Comité consultatif patrimoine bâti (CCPB)

Le comité a participé au marché fermier et prépare les visites guidées du moulin prévues en septembre. Les modalités d'inscription seront diffusées au cours de l'été.

- Comité consultatif agriculture et foresterie (CCAF)

Le comité poursuit ses travaux relatifs aux bandes riveraines, aux friches agricoles et au repérage des terres cultivables sous-utilisées. Une présence à un prochain marché fermier est également envisagée.

13. **VARIA**

13.1 **RES 235-07-26 LA RIDE DES FEMMES**

CONSIDÉRANT : la demande présentée par les organisatrices du Défi La Ride des Femmes visant à obtenir l'autorisation de circuler sur le territoire de la Municipalité de Frelighsburg dans le cadre de la deuxième édition de cet événement cycliste féminin, qui se tiendra le 12 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE : le parcours de 109 km emprunte certaines routes de la Municipalité sans nécessiter de fermeture de voies de circulation;

CONSIDÉRANT QUE : les organisatrices prévoient la circulation de pelotons d'un maximum de dix participantes, la mise en place temporaire d'une signalisation appropriée ainsi que l'installation d'un point de ravitaillement au parc municipal;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal autorise le passage du Défi La Ride des Femmes sur le territoire de la Municipalité de Frelighsburg le 12 septembre 2026, conformément au parcours soumis;

QUE : la Municipalité autorise l'installation temporaire de la signalisation requise pour assurer la sécurité des participantes ainsi que l'aménagement d'un point de ravitaillement au parc municipal;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document et à donner toute directive nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

15. **RES 236-07-26 LEVÉE DE LA SÉANCE**

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Audette
Appuyé par la conseillère Lyne Arcand
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : lever la séance à 20 h 00.

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier-trésorier

Attestation

La signature du présent procès-verbal par la mairesse équivaut à la signature par celle-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

